



Social Security

Votre numéro
et votre carte
de Sécurité sociale

www.socialsecurity.gov

Votre numéro et votre carte de Sécurité sociale

Il est important de disposer d'un numéro de Sécurité sociale, parce que vous en avez besoin pour travailler, recevoir des prestations de Sécurité sociale et bénéficier d'autres prestations Sociales. De nombreuses autres entreprises, telles que des banques et des sociétés de crédit, vous demandez également votre numéro.

Si vous êtes étranger/étrangère et que vous vivez aux États-Unis, il est également possible que vous ayez besoin d'un numéro de Sécurité sociale. Pour de plus amples informations, consultez *Numéros de Sécurité sociale pour les non citoyens* (Publication N° 05-10096-FR). Si vous résidez temporairement aux États-Unis à des fins professionnelles, consultez *Les travailleurs étrangers et les numéros de Sécurité sociale* (Publication N° 05-10107-FR).

Comment obtenir un numéro et une carte ?

Pour demander un numéro et une carte de Sécurité sociale :

- remplir une *Demande de carte de Sécurité sociale* (Formulaire SS-5-INST-FR) ; et
- présenter aux agents de la Sécurité sociale des documents originaux ou des copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, attestant :
 - votre nationalité américaine ou votre statut d'immigrant [y compris l'autorisation, par le Department of Homeland Security, (DHS) de travailler aux États-Unis] ;
 - votre âge ; ainsi que
 - votre identité.

Puis déposer votre demande dûment remplie ou les envoyer par courrier, ainsi que les documents, à votre bureau local de la Sécurité sociale.

Citoyenneté ou statut d'immigrant : Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de votre citoyenneté américaine. Cela inclut notamment un certificat de naissance américain, un passeport américain, un certificat de naturalisation ou un certificat de citoyenneté. Si vous n'êtes pas citoyen(ne) américain(e), la Sécurité sociale vous demandera de présenter vos documents d'immigration américains en cours de validité. Les documents acceptables incluent votre :

- Formulaire I-551, Permanent Resident Card, green card (carte de résident permanent, carte verte, comprend le visa d'immigrant dans un format lisible à la machine) ;
- document I-94, Arrival/Departure Record (Dossier Arrivée/Départ) ; avec votre passeport étranger en cours de validité ; ou
- I-766, Employment Authorization Document, EAD work permit (Carte d'autorisation d'emploi permis de travail) émise par le Department of Homeland Security (DHS).
- Les étudiants étrangers doivent présenter des pièces supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez *Les étudiants étrangers et les numéros de Sécurité sociale* (Publication N° 05-10181-FR).

Âge : Vous devez présenter votre certificat de naissance. (S'il existe, vous devez le présenter.) A défaut, nous pouvons prendre en compte :

- votre dossier religieux établi avant vos 5 ans indiquant votre date de naissance ;

- votre dossier de votre naissance dans un hôpital américain ; ou
- votre passeport.

Identité : Nous ne pouvons accepter que certains justificatifs d'identité. Pour être considéré comme acceptable, un document doit être en cours de validité (ce qui signifie qu'il ne doit pas avoir expiré) et comporter votre nom, des éléments d'identification et, de préférence, une photographie récente. Les agents de la Sécurité sociale demanderont à voir, comme preuve de votre identité, un permis de conduire américain, un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'État ou un passeport américain. Si vous ne disposez pas des pièces exigées par la Sécurité sociale, les agents demanderont à voir d'autres documents, y compris :

- une carte d'identification d'employé;
- une carte d'identité scolaire;
- une carte d'assurance-maladie (pas une carte Medicare);
- une carte d'identité militaire;
- un acte d'adoption;
- une police d'assurance vie; ou
- un contrat de mariage (uniquement dans les situations de changement de nom).

Tous les documents doivent être, soit des originaux, ou soit des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. La Sécurité sociale ne saurait accepter de photocopies, ni de copies certifiées conformes de documents.

Nous pouvons utiliser un même document à deux fins différentes. Ainsi, les agents de la Sécurité sociale sont-ils autorisés à utiliser votre passeport

comme preuve à la fois de votre citoyenneté et de votre identité. Nous pouvons également utiliser votre certificat de naissance américain comme justificatif d'âge et de nationalité.

Vous devez toutefois fournir au moins deux documents distincts.

Nous vous enverrons par courrier votre numéro et votre carte dès que possible, lorsque nous disposerons de la totalité des informations vous concernant et que les pièces communiquées par vous auront été vérifiées auprès des institutions les ayant délivrées.

Combien ça coûte ?

L'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité sociale sont gratuites. Si quelqu'un vous contacte et souhaite vous facturer l'attribution d'un numéro ou la délivrance d'une carte, veuillez-vous rappeler que ces services de la Sécurité sociale sont gratuits. Nous vous invitons à ne signaler toute personne qui tente de vous facturer en appelant la ligne d'assistance de notre Service de l'Inspection générale (Office of the Inspector General) au **1-800-269-0271**.

Existe-il divers types de cartes ?

Nous délivrons trois types de cartes de Sécurité sociale. Toutes les cartes comportent votre nom et votre numéro de Sécurité sociale.

- Le premier type de carte comporte votre nom et votre numéro de Sécurité sociale et vous permet de travailler sans aucune restriction. Ces cartes sont délivrées :
 - aux citoyens américains ; et

- aux personnes admises légalement sur le territoire des États-Unis sur une base permanente.
- Le deuxième type de carte comporte votre nom et votre numéro, et porte la mention : « VALID FOR WORK ONLY WITH DHS AUTHORIZATION » (Valide uniquement avec un permis de travail du DHS). Nous délivrons ce type de carte à des personnes légalement admises aux États-Unis sur une base temporaire et ayant reçu du DHS l'autorisation de travailler. Le troisième type de carte comporte votre nom et votre numéro, et porte la mention : « NOT VALID FOR EMPLOYMENT » (Ne permet pas de travailler). La Sécurité sociale la délivre aux personnes d'autres pays :
 - qui ne sont pas admis légalement sur le territoire des États-Unis sans permis de travail délivré par le DHS, mais ayant une raison valable, bien que non professionnelle, de demander l'attribution d'un numéro de Sécurité sociale ; ou
 - qui ont besoin d'un numéro en vertu d'une loi fédérale exigeant un numéro de Sécurité sociale en vue de l'obtention d'une prestation ou d'un service.

Comment obtenir un numéro de Sécurité sociale pour mon enfant ?

Il est préférable d'obtenir le numéro à la naissance de votre enfant. Vous pouvez effectuer une demande de numéro de Sécurité sociale pour votre bébé, en même temps que vous demandez pour lui un certificat de naissance. L'autorité publique délivrant les certificats de naissance nous

communiquera les informations relatives à votre enfant. Nous vous adresserons la carte de Sécurité sociale par courrier.

Vous pouvez également attendre et faire votre demande dans n'importe quel bureau de la Sécurité sociale. Si vous choisissez d'attendre, vous devez apporter la preuve de l'âge, de l'identité et de la citoyenneté américaine de votre enfant. Si vous déposez une demande au nom de quelqu'un d'autre, vous devez nous présenter une preuve de votre relation avec, ou la responsabilité pour, la personne pour laquelle vous déposez une demande. Vous devez également nous présenter une preuve de votre identité. Nous devons vérifier l'acte de naissance de votre enfant, ce qui peut ajouter un délai de 12 semaines au temps nécessaire à la délivrance d'une carte. Pour s'assurer de l'authenticité d'un acte de naissance, la Sécurité sociale prendra contact avec le bureau qui l'a délivré.

Toute personne âgée d'au moins 12 ans sollicitant l'attribution d'un premier numéro de Sécurité sociale doit se présenter en personne pour un entretien, et ce, même si un parent ou un tuteur signe la demande au nom de l'enfant.

Adoption : nous pouvons attribuer à votre enfant un numéro de Sécurité sociale avant que l'adoption ne soit effectuée, mais vous pouvez préférer attendre. Vous pouvez alors demander le numéro en utilisant le nouveau nom de votre enfant. Si vous souhaitez faire figurer votre enfant sur votre déclaration de revenus alors que la procédure d'adoption est toujours en cours, vous devez contacter Internal Revenue Service (les services fiscaux) pour obtenir un Formulaire W-7A, intitulé *Application for Taxpayer Identification*

Number for Pending U.S. Adoptions (Demande de numéro d'identité fiscal en liaison avec une adoption américaine en cours). Pour de plus amples informations, consultez *Numéros de Sécurité sociale pour les enfants* (Publication N° 05-10023-FR).

Que se passe-t-il en cas de modification de mon nom ?

Si vous changez légalement de nom en raison d'un mariage, d'un divorce, d'une décision de justice ou pour toute autre raison, vous devez en informer la Sécurité sociale afin d'obtenir une carte corrigée. Si vous travaillez, informez-en également votre employeur. Si vous ne nous informez pas de votre changement de nom, cela peut :

- Retarder vos remboursements d'impôt, et
- Empêchez vos salaires d'être affichés correctement dans votre dossier de Sécurité sociale, ce qui peut réduire le montant de vos futures prestations de Sécurité sociale.

Si vous devez changer votre nom sur votre carte de Sécurité sociale, vous devez nous présenter un document établissant votre changement de nom légal. Les documents que la Sécurité sociale est en mesure d'accepter comme preuve d'un changement de nom légal incluent :

- un contrat de mariage ;
- un jugement de divorce ;
- un certificat de naturalisation sur lequel figure votre nouveau nom, ou
- une décision de justice vous autorisant à changer de nom.

Si les documents que vous apportez comme preuve de votre changement de nom légal ne comportent pas assez d'informations pour vous identifier dans nos dossiers ou si cela fait plus de deux ans que vous avez changé votre nom (quatre ans si vous avez moins de 18 ans), vous devez nous présenter une pièce d'identité à votre ancien nom (comme indiqué dans nos dossiers). Nous accepterons une pièce d'identité à votre ancien nom ayant expiré.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité à votre ancien nom, nous pouvons accepter une pièce d'identité à votre nouveau nom n'ayant pas encore expiré, tant que nous pouvons établir correctement votre identité dans nos dossiers.

Citoyenneté : De plus, si vous êtes citoyen(ne) américain(e) né(e) en dehors des Etats-Unis et que nos dossiers ne vous présentent pas comme citoyen(ne) américain(e), vous devrez apporter une preuve de votre citoyenneté américaine. Si vous n'êtes pas citoyen(ne) américain(e), la Sécurité sociale vous demandera de présenter vos documents d'immigration en cours de validité.

Votre nouvelle carte aura le même numéro que votre carte précédente, mais avec votre nouveau nom.

que mon dossier ne contient pas d'erreurs ?

Chaque année, votre employeur envoie à la Sécurité sociale une copie de votre formulaire W-2 (*Wage and Tax Statement, Déclaration de salaire et de cotisation sociale*). Nous comparons votre nom et votre numéro de Sécurité sociale tels qu'ils figurent sur le W-2 par rapport aux informations contenues dans nos dossiers. Nous ajoutons les revenus figurant dans le formulaire W-2 à votre dossier de Sécurité sociale.

Il est essentiel que votre nom et votre numéro de Sécurité sociale tels qu'ils figurent sur votre carte de Sécurité sociale correspondent aux bulletins de salaire de votre employeur et au W-2, de manière à ce que nous soyons en mesure de créditer vos revenus dans votre dossier. Il vous incombe de vous assurer que les dossiers de la Sécurité sociale et ceux de votre employeur sont bien corrects. Si les informations figurant sur votre carte de Sécurité sociale sont erronées, contactez n'importe quel bureau de la Sécurité sociale pour que les modifications requises soient apportées. Vérifiez vos formulaires W-2 pour vous assurer que les informations figurant dans le dossier de votre employeur sont bien exacts, et si tel n'est pas le cas, communiquez à votre employeur les corrections voulues.

Vous pouvez également vérifier votre dossier de revenus sur votre *Social Security Statement* (*relevé de Sécurité sociale*). Le *relevé* est disponible en ligne pour les salariés âgés d'au moins 18 ans. Pour examiner votre *relevé*, rendez-vous sur **www.socialsecurity.gov/myaccount** et créez un compte.

Que se passe-t-il si ma situation dans le domaine de l'immigration ou de la nationalité vient à évoluer ?

Si votre statut d'immigrant a changé ou que vous êtes devenu(e) citoyen(ne) américain(e), vous devez en informer la Sécurité sociale afin que nous puissions mettre à jour vos dossiers. Pour que votre statut d'immigrant ou votre citoyenneté soit corrigé, vous devez présenter les documents qui établissent votre nouveau statut ou votre nouvelle citoyenneté. Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de votre citoyenneté pour les nouvelles cartes et les cartes de remplacement. Cela inclut notamment, votre passeport américain, un Certificat de naturalisation

ou un Certificat de nationalité. Si vous n'êtes pas citoyen(ne) des États-Unis, les agents de la Sécurité sociale vous demanderont les papiers en cours de validité qui vous ont été délivrés par les services américains de l'immigration.

Que se passe-t-il en cas de perte ou de vol de ma carte ?

Si votre carte, ou celle de votre enfant, vient à être perdue ou volée, vous pouvez la remplacer. Toutefois, vous ne pouvez bénéficier que de trois cartes de remplacement en une année, et de dix durant toute votre vie. Les changements de noms légaux et les autres exceptions ne sont pas pris en compte dans la détermination de ces plafonds. Ainsi, les modifications de la situation d'un citoyen étranger nécessitant l'émission d'une nouvelle carte peuvent-elles ne pas être prises en compte dans le calcul de ces plafonds. De même, si vous pouvez prouver que vous avez besoin de la carte pour éviter un préjudice important, il est possible que ce plafond ne s'applique pas.

Pour obtenir une carte de remplacement, vous devrez :

- remplir une *Demande de carte de Sécurité sociale* (Formulaire SS-5-INST-FR) ;
- présenter un document d'origine non expiré sur lequel figure des informations d'identification et de préférence une photographie récente établissant votre identité ;
- apporter la preuve de votre nationalité américaine, si vous êtes né(e) à l'étranger et si vous n'avez pas produit un justificatif de nationalité lors de l'obtention de votre carte ; et
- présenter une preuve de votre statut actuel de résident(e) étranger/étrangère légal(e) si vous n'êtes pas citoyen(ne) des États-Unis.

Votre carte de remplacement portera le même nom et le même numéro que votre carte précédente.

Comment puis-je protéger mon numéro de Sécurité sociale ?

Vous devez considérer votre numéro de Sécurité sociale comme une information confidentielle et éviter de le communiquer inutilement. Vous devez conserver votre carte de Sécurité sociale en lieu sûr, avec vos autres documents importants. Ne la transportez pas avec vous à moins que vous deviez la présenter à un employeur ou à un prestataire de services.

Nous prenons un certain nombre de mesures pour protéger votre numéro contre toute utilisation illicite. Ainsi, nous exigeons des personnes demandant le remplacement de cartes de Sécurité sociale perdues ou volées, ou une carte corrigée, qu'elles produisent des justificatifs d'identité, que nos agents étudient avec soin. Au nombre de nos raisons d'agir de la sorte figure la volonté d'empêcher l'obtention frauduleuse de numéros de Sécurité sociale aux fins d'usurpation d'identité. Nous protégeons le caractère privé des dossiers de Sécurité sociale, à moins que :

- le droit en vigueur nous impose de divulguer des informations à une autre autorité publique ; ou que
- les informations communiquées par vous ne soient pas nécessaires à la mise en œuvre de programmes de la Sécurité sociale ou de tout autre programme public en matière de santé ou d'aide sociale.

Faites preuve de prudence concernant la communication de votre numéro et la présentation de votre carte afin de protéger votre numéro de Sécurité sociale contre toute utilisation illicite. La communication de votre numéro est un acte volontaire, et ce même lorsqu'il vous est demandé directement. Si votre numéro de Sécurité sociale vous est demandé, posez-vous les questions suivantes :

- Pour quelle raison votre numéro est-il nécessaire ?
- Comment sera-t-il utilisé ?
- Que se passera-t-il si vous refusez de le communiquer ? et
- Quelle disposition légale vous impose-t-elle de communiquer votre numéro ?

Les réponses à ces questions peuvent vous aider à déterminer dans quelle mesure il est opportun de communiquer votre numéro de Sécurité sociale. La décision vous revient.

Contactez Social Security

Consultez le site www.socialsecurity.gov en tout temps pour demander les prestations, ouvrir un compte **my Social Security**, rechercher des publications et obtenir des réponses en consultant la Foire aux questions. Ou bien, composez notre numéro sans frais, **1 800 772-1213**. (Si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e), composez le numéro ATS **1 800 325-0778**). Nous offrons gratuitement des services d'interprétation afin de vous aider à conduire vos activités auprès de Social Security. Ces services d'interprétation sont à votre disposition, que vous nous parliez par téléphone ou dans le bureau de Social Security. Nous pouvons répondre aux questions spécifiques à votre cas du lundi au vendredi, de 7 à 19 h. En général, le temps d'attente sera moins long si vous appelez après le mardi. Nous traitons vos appels de façon confidentielle. Nous tenons également à nous assurer que vous recevez un service précis et courtois et pour cela, un second préposé de Social Security surveille les appels téléphoniques. Nous pouvons vous fournir des renseignements d'ordre général par l'intermédiaire de notre service téléphonique automatisé 24 heures sur 24. De plus, n'oubliez pas que notre site Web, www.socialsecurity.gov, est à votre disposition en tout temps et n'importe où !



Social Security Administration

SSA Publication No. 05-10002-FR

Your Social Security Number And Card (French)

January 2016